

CHAPITRE 7

PLAN DE MISE EN OEUVRE

Le chapitre 7 présente le plan de mise en œuvre de la MRC des Laurentides. Ce plan comprend toutes les actions ou moyens en lien aux objectifs fixés par la MRC, lesquels doivent être compatibles avec ceux de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Ces actions ou mesures représentent, entre autres, la mise sur pied de nouveaux programmes et/ou le renforcement des services existants, la consolidation des installations existantes ou la construction de nouvelles, l'achat d'équipements, les activités de sensibilisation et d'information, etc. Ce plan inclut également une évaluation approximative des coûts des diverses actions s'y rattachant, un calendrier de mise œuvre ainsi qu'un programme de suivi destiné à vérifier périodiquement l'application du plan de gestion.

7.1 DESCRIPTION DES OBJECTIFS ET ACTIONS

La présente section décrit les objectifs fixés par la MRC des Laurentides ainsi que les actions ou moyens qui seront instaurés pour atteindre, d'ici 2008, les objectifs de mise en valeur de la politique gouvernementale. Ces mesures visent tant les citoyens, les municipalités que les industries, commerces et institutions (ICI) sur l'ensemble du territoire de planification. La MRC des Laurentides est consciente que le plan d'action déposé ici est fort ambitieux. Toutefois, la MRC souhaite accomplir les différents moyens proposés en misant notamment sur la participation de toutes les municipalités et de leur population.

1er objectif :

Mettre en place un nouvel encadrement organisationnel de gestion des matières résiduelles efficient et applicable à l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC d'ici 2005

Résumé des principales actions en lien à l'objectif

- Action 1 : Débuter un processus de discussion avec les régies existantes et municipalités en vue de conclure une entente sur les nouvelles modalités de gestion et de répartition des coûts proposées dans le PGMR et faire adopter une résolution par chacune des municipalités à cet effet*
- Action 2 : Déterminer les modalités d'un nouvel encadrement organisationnel sur la gestion et la planification des matières résiduelles*
- Action 3 : Analyser l'opportunité pour la MRC de déclarer compétence en gestion des matières résiduelles*

2e objectif :

Revoir le système de répartition des coûts

Résumé des principales actions en lien à l'objectif

- Action 1 : Réviser le système de répartition actuel des coûts entre les municipalités*
- Action 2 : Proposer les nouvelles modalités d'un système de répartition des coûts entre les municipalités*

3e objectif : Augmenter le rendement de toute activité de desserte liée à la mise en valeur des matières en tenant compte des réalités économiques et territoriales

Résumé des principales actions en lien à l'objectif

- Action 1 : Étendre la collecte porte-à-porte des matières recyclables à l'ensemble des municipalités du territoire et fournir un bac roulant de 360 litres aux nouveaux ménages
- Action 2 : Mettre en place une collecte porte-à-porte des matières putrescibles pour les secteurs urbains situés le long de l'axe de la route 117, et fournir un bac roulant de type « compostainer » aux ménages participants seulement
- Action 3 : Mettre en place un programme de compostage domestique et d'herbicyclage en milieu rural
- Action 4 : Harmoniser la collecte porte-à-porte des déchets ultimes à l'ensemble des municipalités du territoire en diminuant sa fréquence et fournir un bac roulant de 240 litres aux nouveaux ménages
- Action 5 : Étendre un minimum de deux collectes annuelles des résidus encombrants à l'ensemble des municipalités du territoire
- Action 6 : Fournir une collecte porte-à-porte des feuilles, branches et gazon au minimum de 2 fois/an en milieu urbanisé seulement
- Action 7 : Étudier et faire adapter les modes de gestion, les équipements (ex. bacs) et la fréquence des différentes collectes en fonction du type de milieu (rural vs urbain) et d'habitation
- Action 8 : Intensifier les activités d'information et de sensibilisation en implantant un plan de communication auprès de la population en relation avec les différents services de gestion des matières résiduelles

4e objectif : Favoriser la valorisation des boues, si requise

Résumé des principales actions en lien à l'objectif

- Action 1 : Faire une étude de caractérisation des boues sanitaires sur le territoire en fonction des équipements de traitement existants et évaluer leur potentiel de valorisation (viser une élimination sécuritaire des boues si leur valorisation ne s'avère économiquement pas viable)

5e objectif :**Privilégier le partenariat avec les organismes du milieu***Résumé des principales actions en lien à l'objectif*

- Action 1 : Faire adopter un règlement intégrant la collecte des ICI par le milieu municipal*
- Action 2 : Conclure de nouvelles ententes (contrats) avec le secteur privé pour le volet système de collecte et transport (municipal et ICI)*
- Action 3 : Négocier et développer des ententes avec le secteur privé, communautaire ou autre intervenant afin de disposer des débris de construction, du textile, des encombrants, des RDD ou autres matières pouvant être mises en valeur*

6e objectif :**Consolider les infrastructures en place et/ou en implanter de nouvelles, si requise***Résumé des principales actions en lien à l'objectif*

- Action 1 : Analyser et prendre en charge les matières résiduelles d'origine ICI par le milieu municipal*
- Action 2 : Soutenir le projet d'agrandissement du LES de Marchand et compléter les études techniques à son nouvel aménagement*
- Action 3 : Réaliser une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'une plate-forme de compostage localisée au site de Marchand*
- Action 4 : Réaliser une étude technique et économique en vue d'optimiser la performance, sur le plan opérationnel, du centre de tri de Marchand*
- Action 5 : Réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'un complexe multi-fonctionnel de transbordement des matières dans la zone de Tremblant*
- Action 6 : Réaliser une étude de faisabilité afin d'établir un système décentralisé de petits dépôts volontaires (ex. : éco-centres, déchetteries, etc.)*
- Action 7 : Consolider le réseau de services des RDD comprenant le dépôt permanent de RDD de Marchand et par l'ajout éventuel de dépôts décentralisés.*

7e objectif : **Assurer un contrôle et un suivi de la gestion des matières résiduelles sur le territoire**

Résumé des principales actions en lien à l'objectif

- Action 1 : Créer un comité de vigilance pour le LES de Marchand*
- Action 2 : Créer un comité de vigilance pour le suivi du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Laurentides*
- Action 3 : Implanter un système de surveillance et de contrôle quant à la provenance et la destination des matières mises en valeur ou éliminées*
- Action 4 : Établir un programme de suivi avec indicateurs de performance afin de valider l'atteinte des objectifs gouvernementaux*
- Action 5 : Adopter le schéma révisé aux besoins de planification spatiale du PGMR, si requis*
- Action 6 : Assurer la coordination du PGMR et sa révision tous les cinq ans (obligatoire-2008)*

7.2 ÉVALUATION DES COÛTS PROJETÉS

L'ajout de nouveaux services ou la modification de ceux existants, en vue d'atteindre les objectifs, passe essentiellement par de nouvelles modalités de gestion. Ainsi, les coûts de gestion des matières résiduelles seront nécessairement accrus, entraînant des répercussions notables sur les budgets de l'ensemble des municipalités de la MRC. Certaines municipalités moins avancées aujourd'hui sur le plan de la récupération ou de la mise en valeur des matières auront des sommes plus importantes que d'autres à investir dans ce domaine. Les chiffres présentés dans les pages suivantes demeurent une évaluation approximative des coûts.

7.2.1 Coûts d'immobilisation des principaux équipements

En se reportant au tableau suivant, on remarque que les coûts d'immobilisation pour les cinq prochaines années totalisent un montant d'environ 7,4 M \$ (7 367 532 \$). Ce montant qui n'inclut pas les frais d'amortissement et de financement comprend, entre autres, la consolidation du LES de Marchand (avec sécurisation), l'aménagement d'une plate-forme de compostage, l'achat de bacs pour les nouvelles collectes⁶³ (matières recyclables, putrescibles et déchets ultimes) ainsi que l'implantation de deux (2) éco-centres (45 000 \$/chaque). Les coûts reliés au projet d'un complexe multi-fonctionnel de transbordement des matières ne sont pas inclus puisqu'une étude de faisabilité devra confirmer la viabilité de son implantation et de son fonctionnement. Les coûts de consolidation du LES de Marchand représentent les coûts de construction pour les cinq (5) premières années d'exploitation (ex. : construction des gros aménagements tels que poste de pompage, bassins de traitement pour le lixiviat, etc. ainsi que l'aménagement des deux (2) premières cellules).

Tableau 7-1
Estimation des coûts d'immobilisation des principaux équipements
- Horizon 2004-2008 -

Immobilisations	Coûts/an					Coût total
	2004	2005	2006	2007	2008	
Filière Récupération, réemploi ou autres						
Implantation d'un complexe multifonctionnel de transbordement des matières dans la zone de Tremblant					n/d	n/d
Implantation d'un système décentralisé de petits dépôts volontaires (\$ d'implantation de 2 éco-centres)					90 000 \$	90 000 \$
Achat de bacs roulants de 360 litres (matières recyclables) pour les nouveaux ménages			466 738 \$	8 977 \$	8 977 \$	484 692 \$
Filière Valorisation						
Implantation d'une plate-forme de compostage localisée au site de Marchand						467 133 \$
Achat de bacs roulant de type « compostainer » (collecte porte-à-porte des matières putrescibles) pour les ménages participants seulement				1 679 620 \$	41 503 \$	1 721 124 \$
Filière Élimination						
Consolidation du LES de Marchand						4 119 892 \$
Achat de bacs roulants de 240 litres (déchets ultimes) pour les nouveaux ménages			466 738 \$	8 977 \$	8 977 \$	484 692 \$
Coût total (sans amortissement et financement, en valeur 2003)	0 \$	0 \$	933 476 \$	1 697 573 \$	149 457 \$	7 367 532 \$

Note générale : Estimation des coûts d'immobilisations, sans amortissement et en valeur de 2003, selon l'étude d'opportunité réalisée par Roche Liée, 2003.

Note particulière : Les coûts pour la consolidation du LES de Marchand sont estimés pour la période de 2004-2008 selon un tonnage annuel moyen de 23 000 tonnes (selon hypothèse de calcul optimale) alors que pour un tonnage annuel moyen de 33 000 tonnes (selon hypothèse de calcul réaliste), les coûts de construction seraient de 4 743 754 \$. Les coûts pour l'aménagement d'une plate-forme de compostage sont estimés à 467 133\$ pour un tonnage annuel moyen de 6 000 tonnes.

⁶³ L'achat de bacs sera ajusté et/ou adapté en fonction de certaines particularités territoriales.

7.2.2 Coûts de l'ensemble des actions proposées

Le tableau 7-2 présente une évaluation approximative des coûts dans le temps pour l'ensemble des actions proposées. Ces nouvelles mesures sont regroupées sous les cinq (5) volets suivants : modalité administrative, études techniques ou autres, programmes de mise en valeur, infrastructures et équipements et programmes d'information et de sensibilisation. Pour chacune de ces actions, on retrouve tous les intervenants clés ainsi que le territoire visé.

Une partie des montants identifiés relève des coûts qui ont été initialement estimés par la firme *Roche Ltée* dans le cadre de la réalisation de leur mandat. Les coûts annuels tiennent compte des frais d'immobilisation, des services requis pour les études nécessaires dans certains cas, des nouveaux programmes à instaurer, des quantités de matières résiduelles traitées par type de matières, tout en y considérant une croissance du nombre des ménages. Il s'agit ici de montants totaux comprenant à la fois les activités actuelles et projetées.

Par rapport aux sommes allouées annuellement, de 2004 à 2008, le coût total de la gestion pour l'ensemble des municipalités de la MRC des Laurentides passeront successivement dans le temps de 2,8 M \$ en 2004 à 3,2 M \$ en 2008⁶⁴. Par rapport à l'année de référence de 2001, soit d'un montant de 2 233 376 \$, (se référer au bas du tableau 7-3), les nouvelles dépenses nécessaires dans ce dossier représenteront une augmentation d'environ 45%.

Évidemment, ces montants sont des estimations basées principalement sur une étude d'opportunité et des études techniques plus détaillées viendront préciser les dépenses réelles sur lesquelles les municipalités devront s'engager. D'autre part, le nouvel encadrement organisationnel de gestion préconisé ainsi que la révision du système de répartition des coûts sont des facteurs incontournables et inestimables, lesquels auront un impact financier.

Enfin, bien que la mise en œuvre des plans de gestion au Québec exige un effort financier important de la part des municipalités et de l'ensemble des intervenants du territoire, il est à souhaiter que le gouvernement et les industries d'emballages, de contenants et d'imprimés y consacreront leur part financière également. Ainsi, depuis l'adoption des projets de loi 102 et 130 en décembre 2002, le gouvernement a démontré quelques prémices d'efforts qui, espérons-le, se poursuivront et permettront ainsi de soutenir financièrement le monde municipal dans le cadre de la mise en œuvre de leur plan de gestion respectif.

7.2.3 Coûts des principaux services proposés

Comme il est démontré précédemment, les dépenses des municipalités augmenteront significativement dans les prochaines années. La majeure partie de ces dépenses est principalement liée aux services municipaux, telles les différentes collecte et traitement des matières recyclables, des matières putrescibles et des déchets ultimes. Le tableau 7-3 résume les coûts de ces principaux services.

Dans l'ensemble, on constate que les coûts varient de l'ordre de 2,7 M \$ à 3 M \$, respectivement pour les années 2004 à 2008. L'augmentation des coûts à la tonne est

⁶⁴ Excluant l'achat de bacs.

principalement dû à la mise aux normes du LES de Marchand à partir de 2004 ainsi qu'à l'instauration d'une troisième collecte pour les matières putrescibles en 2007.

TABLEAU 7-2
Évaluation des coûts pour l'ensemble des actions proposées - Horizon 2004-2008 -
Projet de plan de gestion des matières résiduelles MRC des Laurentides

Modalité administrative

Application	Actions proposées	Intervenants clés	Territoires visés	Coûts/an				
				2004	2005	2006	2007	2008
Responsabilités	Analyser l'opportunité pour la MRC de déclarer compétence en gestion des matières résiduelles (1 ^{er} objectif - action 3) Analyser et prendre en charge les matières résiduelles d'origine ICI par le milieu municipal (6 ^e objectif - action 1)	MRC et municipalités MRC, municipalités, RIRHL et/ou nouvelle structure de gestion (régie) et ICI (secteur de la Rouge)	MRC Laurentides MRC Laurentides et Antioine-Labelle (secteur de la Rouge)		0 \$	0 \$		
Mode de tarification	Réviser le système de répartition actuel des coûts entre les municipalités (2 ^e objectif - action 1)	MRC, municipalités, régies, ICI et consultant	MRC Laurentides et Antioine-Labelle (secteur de la Rouge)	5 000 \$	5 000 \$			
	Proposer les nouvelles modalités d'un système de répartition des coûts entre les municipalités (2 ^e objectif - action 2)	MRC, municipalités, régies, ICI et consultant	MRC Laurentides et Antioine-Labelle (secteur de la Rouge)		10 000 \$			
Mode organisationnel	Déterminer les modalités d'un nouvel encadrement organisationnel sur la gestion et la planification des matières résiduelles (1 ^{er} objectif - action 2)	MRC, municipalités, RIRHL, RIDR et consultant	MRC Laurentides et Antioine-Labelle (secteur de la Rouge)	5 000 \$				
	Étudier et faire adapter les modes de gestion, les équipements (ex. bacs) et la fréquence des différences collectées en fonction du type de milieu (rural vs urbain) et d'habitation (3 ^e objectif - action 7) début 2005	MRC, RIRHL et/ou nouvelle structure de gestion (Régie)	MRC Laurentides		0 \$	0 \$		0 \$
Contrats de services	Conclure de nouvelles ententes (contrats) avec le secteur privé pour le volet système de collecte et transport (municipal et ICI) (5 ^e objectif - action 2) début 2005	MRC, RIRHL et/ou nouvelle structure de gestion (Régie) et entrepreneurs	MRC Laurentides		0 \$	0 \$		0 \$
Ententes	Débuter un processus de discussion avec les régies existantes et municipalités en vue de conclure une entente sur les nouvelles modalités de gestion et de répartition des coûts proposées dans le PGMR et faire adopter une résolution par chacune des municipalités à cet effet (1 ^{er} objectif - action 1)	MRC, municipalités, RIRHL et RIDR	MRC Laurentides et Antioine-Labelle (secteur de la Rouge)	0 \$				
	Négocier et développer des ententes avec le secteur privé, communautaire ou autre intervenant afin de disposer des débris de construction, du textile, des encombrants, des RDD ou autres matières pouvant être mises en valeur (5 ^e objectif - action 3) début 2005	MRC, RIRHL et/ou nouvelle structure de gestion (Régie) et entrepreneurs	MRC Laurentides		n/d	n/d		n/d
Législation ou conformité	Mettre à niveau et/ou procéder à l'ajustement des diverses ententes intermunicipales et contrats privés en lien avec le nouveau PGMR	MRC, municipalités, régies, nouvelle structure de gestion (Régie) et entrepreneurs privés	MRC Laurentides et Antioine-Labelle (secteur de la Rouge)	0 \$	0 \$	0 \$		
	Faire adopter un règlement intégrant la collecte des ICI par le milieu municipal (5 ^e objectif - action 1) début 2005 Adopter le schéma révisé aux besoins de planification spatiale du PGMR, si requis (7 ^e objectif - action 5)	MRC, municipalités, RIRHL et/ou nouvelle structure de gestion (régie) MRC Laurentides	MRC Laurentides et Antioine-Labelle (secteur de la Rouge) MRC Laurentides			5 000 \$		0 \$

Modalité administrative (suite)

Application	Actions proposées	Intervenants clés	Territoire visé	Coûts/an				
				2004	2005	2006	2007	2008
	Créer un comité de vigilance pour le LES de Marchand (7 ^e objectif - action 1) début 2004	RDR et/ou nouvelle structure de gestion (régie)	MRC Laurentides et Antoine-Labelle (secteur de la)	0 \$	0 \$			
	Créer un comité de vigilance pour le suivi du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Laurentides (7 ^e objectif - action 2) début 2005	MRC, régies et/ou nouvelle structure de gestion (régie) ou autres	MRC Laurentides et Antoine-Labelle (secteur de la Rouge)		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Suivi et contrôle	Implanter un système de surveillance et de contrôle quant à la provenance et la destination des matières mises en valeur ou éliminées (7 ^e objectif - action 3)	MRC, régies et/ou nouvelle structure de gestion (régie)	MRC Laurentides et Antoine-Labelle (secteur de la Rouge)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
	Établir un programme de suivi avec indicateurs de performance afin de valider l'atteinte des objectifs gouvernementaux (7 ^e objectif - action 4)	MRC et nouvelle structure de gestion (régie)	MRC Laurentides		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
	Assurer la coordination du PGM et sa révision tous les cinq ans (obligatoire-2006) (7 ^e objectif - action 6)	MRC Laurentides	MRC Laurentides	35 000 \$	70 000 \$	70 000 \$	70 000 \$	70 000 \$

Études techniques ou autres

Application	Actions proposées	Intervenants clés	Territoire visé	Coûts/an				
				2004	2005	2006	2007	2008
	Faire une étude de caractérisation des boues sanitaires sur le territoire en fonction des équipements de traitement existants et évaluer leur potentiel de valorisation (viser une élimination sécuritaire des boues si leur valorisation ne s'avère pas viable). (4 ^e objectif - action 1) début 2007	MRC, municipalités et consultant	MRC Laurentides				5 000 \$	5 000 \$
	Compléter les études techniques au nouvel aménagement du LES de Marchand (6 ^e objectif - action 2)	RDR et privé	MRC Laurentides et Antoine-Labelle (secteur de la Rouge)	n/d	n/d			
	Réaliser une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'une plate-forme de compostage localisée au site de Marchand (6 ^e objectif - action 3) début 2005	MRC et/ou RIDR	MRC Laurentides et Antoine-Labelle (secteur de la Rouge)		10 000 \$	5 000 \$		
Études techniques, de faisabilité ou autres	Réaliser une étude technique et économique en vue d'optimiser la performance, sur le plan opérationnel, du centre de tri de Marchand (6 ^e objectif - action 4) début 2004	MRC, municipalités, RIRHL et consultant	MRC Laurentides (sauf pour le secteur sud) et Antoine-Labelle	5 000 \$	5 000 \$			
	Réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'un complexe multi-fonctionnel de tri et de traitement des matières dans la zone de Tremblant (6 ^e objectif - action 5)	MRC, nouvelle structure de gestion (régie), consultant, privé ou autres	MRC Laurentides				20 000 \$	
	Réaliser une étude de faisabilité afin d'établir un système décentralisé de petits dépôts volontaires (ex. : éco-centres, déchèteries, etc.) (6 ^e objectif - action 6)	MRC, nouvelle structure de gestion (régie), consultant, privé, OSBL ou autres	MRC Laurentides				10 000 \$	

Programmes de mise en valeur et autres

Application	Actions proposées	Intervenants clés	Territoires visés	Coûts/an				
				2004	2005	2006	2007	2008
Récupération	Étendre la collecte porte-à-porte des matières recyclables à l'ensemble des municipalités du territoire - 26 collectes/an (3 ^e objectif - action 1) SCÉNARIO 2 début 2006 Étendre un minimum de deux collectes annuelles des résidus encombrants à l'ensemble des municipalités du territoire (3 ^e objectif - action 5) début 2007 Mettre en place une collecte porte-à-porte des matières putrescibles pour les secteurs urbains situés le long de l'axe de la route 117 - 26 collectes/an (3 ^e objectif - action 2) SCÉNARIO 2 début 2007	RIRHL et/ou nouvelle structure de gestion (régie), privé MRC Laurentides	MRC Laurentides	599 411 \$	599 411 \$	619 556 \$	634 783 \$	650 015 \$
Valorisation	Mettre en place un programme de compostage domestique et d'herbicyclage en milieu rural (3 ^e objectif - action 3) SCÉNARIO 2 (achat composteur par les citoyens seulement - 20\$/m ²) début 2007 Fournir une collecte porte-à-porte des feuilles, branches et gazon au minimum de 2 fois/an en milieu urbanisé seulement (3 ^e objectif - action 6) début 2007	Nouvelle structure de gestion (régie), privé MRC Laurentides	MRC Laurentides				381 229 \$	395 241 \$
Élimination	Harmoniser la collecte porte-à-porte des déchets ultimes à l'ensemble des municipalités du territoire en diminuant sa fréquence - 26 collectes/an (3 ^e objectif - action 4) SCÉNARIO 1A début 2006	RIRHL et/ou nouvelle structure de gestion (régie), privé MRC Laurentides	MRC Laurentides	940 142 \$	940 142 \$	722 058 \$	713 148 \$	714 907 \$

Infrastructures et équipements

Application	Actions proposées	Intervenants clés	Territoires visés	Coûts/an				
				2004	2005	2006	2007	2008
Réamplification et/ou récupération	Traitement des matières recyclables pour l'ensemble des municipalités de la MRC (3 ^e objectif - action 1) SCÉNARIO 2 - début 2006 Consolidation du dépôt permanent de RDD de Marchand (6 ^e objectif - action 7) début 2005	RIRHL et/ou nouvelle structure de gestion (régie) MRC Laurentides et Antoine-Labelle MRC Laurentides et Antoine-Labelle (secteur de la Rouge)	MRC Laurentides (sauf pour le secteur sud) et Antoine-Labelle	350 336 \$	350 336 \$	397 554 \$	426 474 \$	455 395 \$
				50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$

Infrastructures et équipements (suite)

Application	Actions proposées	Intervenants clés	Territoire visé	Coûts/an				
				2004	2005	2006	2007	2008
Valorisation	Traitement des matières putrescibles pour les municipalités participantes seulement (3 ^e objectif - action 2) SCÉNARIO 2 - début 2007	Nouvelle structure de gestion (régie)	MRC Laurentides et Antoine-Labelle (secteur de la Rouge)				57 773 \$	72 090 \$
Élimination	Élimination des déchets ultimes pour l'ensemble des municipalités de la MRC au LES de Marchand (avec sécurisation en 2004) (3 ^e objectif - action 4) SCÉNARIO 1A début 2006	RIDR et/ou nouvelle structure de gestion (régie)	MRC Laurentides et Antoine-Labelle (secteur de la Rouge)	786 733 \$	786 733 \$	636 722 \$	793 893 \$	772 478 \$

Programmes d'information et de sensibilisation

Application	Actions proposées	Intervenants clés	Territoire visé	Coûts/an				
				2004	2005	2006	2007	2008
Information et sensibilisation	Intensifier les activités d'information et de sensibilisation en implantant un plan de communication auprès de la population en relation avec les différents services de gestion des matières résiduelles (3 ^e objectif - action 8) début 2006	MRC, RIRHL, et/ou nouvelle structure de gestion (régie) ou autres intervenants	MRC Laurentides	18 147 \$	18 147 \$	36 899 \$	47 199 \$	57 928 \$
GRAND TOTAL DE LA MISE EN ŒUVRE 2004-2008				2 799 769 \$	2 854 769 \$	2 742 792 \$	3 452 701 \$	3 247 702 \$

Note générale : Les coûts annuels pour l'ensemble des municipalités de la MRC incluent l'amortissement et le financement (5%) des coûts d'immobilisations, en valeur de 2003. Financement des immobilisations sur 20 ans (ex. : dalle-forme de compostage). Le financement du LET de Marchand a été calculé différemment : coûts fixes (poste de pompage et étangs de traitement d'iviak, chemin d'accès, etc.) sur 30 ou 35 ans (dépend du tonnage) et coûts variables (aménagement des cellules) sur 5 ans (Source: Estimation des coûts d'immobilisations selon l'étud d'opportunité réalisée par Roche Liée, 2003). Les coûts présentés n'incluent pas l'achat de bacs.

TABEAU 7-3
Évaluation des coûts annuels et à la tonne des principaux services proposés,
selon hypothèse de calcul optimale - Horizon 2004-2008 -
Projet de plan de gestion des matières résiduelles MRC des Laurentides

PRINCIPAUX SERVICES	2004		2005		2006		2007		2008	
	\$	\$/t.	\$	\$/t.	\$	\$/t.	\$	\$/t.	\$	\$/t.
Collecte et traitement des matières recyclables										
Étendre la collecte porte-à-porte des matières recyclables à l'ensemble des municipalités de la MRC - 26 collectes/an (scénario 2) - début 2006	599 411 \$	198 \$	599 411 \$	198 \$	619 558 \$	178 \$	634 783 \$	171 \$	650 015 \$	165 \$
Traitement des matières recyclables pour l'ensemble des municipalités de la MRC (scénario 2) - début 2006	350 336 \$	116 \$	350 336 \$	116 \$	397 554 \$	114 \$	426 474 \$	115 \$	455 395 \$	115 \$
Collecte et traitement des matières putrescibles										
Implanter collecte porte-à-porte des matières putrescibles dans les secteurs urbains - 26 collectes/an (scénario 2) - début 2007							381 229 \$	450 \$	395 241 \$	311 \$
Traitement des matières putrescibles pour les municipalités participantes seulement (scénario 2) début 2007							57 773 \$	68 \$	72 090 \$	57 \$
Collecte et élimination des déchets ultimes										
Étendre la collecte porte-à-porte des déchets ultimes à l'ensemble des municipalités de la MRC - 26 collectes/an (scénario 1a) - début 2006	940 142 \$	58 \$	940 142 \$	58 \$	722 058 \$	46 \$	713 148 \$	51 \$	714 907 \$	54 \$
Élimination des déchets ultimes pour l'ensemble des municipalités de la MRC à Marchand (scénario 1a) - (avec sécurisation en 2004)	786 733 \$	49 \$	786 733 \$	49 \$	836 722 \$	54 \$	793 893 \$	57 \$	772 478 \$	59 \$
COÛT ANNUEL 2004 à 2008	2 676 622 \$	2 676 622 \$	2 676 622 \$	2 676 622 \$	2 575 893 \$	2 575 893 \$	3 007 300 \$	3 007 300 \$	3 060 126 \$	3 060 126 \$
COÛT À LA TONNE 2004 à 2008	139 \$	139 \$	139 \$	139 \$	135 \$	135 \$	162 \$	162 \$	167 \$	167 \$
Note générale : Les coûts annuels pour l'ensemble des municipalités de la MRC incluent l'amortissement et le financement (5%) des coûts d'immobilisations, e valeur de 2003. Financement des immobilisations sur 20 ans (ex. : plate-forme de compostage). Le financement du LET de Marchand a été calculé différemment coûts fixes (poste de pompage et élargissement de traitement du lixiviat, chemin d'accès, etc.) sur 30 ou 35 ans (dépend du tonnage) et coûts variables (aménagement des cellules) sur 5 ans (Source: Estimation des coûts d'immobilisations selon l'étude d'opportunité réalisée par Roche Ltee, 2003).										
COÛT EN 2001 (ordures ménagères, matières recyclables et excluant bacs)	2 233 376 \$									
COÛT À LA TONNE EN 2001	116 \$									

7.3 CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Les actions préconisées par la MRC sont nombreuses et quelque peu complexes puisqu'elles entrent dans la réorganisation de l'ensemble du système de gestion présentement en place. À cet effet, elles doivent être judicieusement priorisées graduellement dans le temps; de nouvelles mesures nécessiteront plus de temps à être instaurées et des études préalables nécessiteront leur mise en place, alors que d'autres requerront simplement un ajustement ou une intensification des activités en cours. Dès lors, il importe de bien uniformiser l'ensemble de ces actions selon un échéancier bien préétabli car il est inconcevable de tout bâtir dès la première année, de gros investissements sont à prévoir. Plusieurs critères ont été considérés afin de bien définir le calendrier de mise en œuvre :

- ↳ bien répartir dans le temps les investissements importants;
- ↳ harmoniser simultanément l'implantation de nouveaux services à ceux existants;
- ↳ prévoir les études requérant l'instauration de nouvelles infrastructures et/ou activités.

On retrouve dans les pages suivantes la liste de toutes les actions proposées que devront soutenir l'ensemble des municipalités de la MRC. Elles sont présentées selon leur degré de priorité et par ordre chronologique s'échelonnant de 2004 à 2008.

2004

- Débuter un processus de discussion avec les régies existantes et municipalités en vue de conclure une entente sur les nouvelles modalités de gestion et de répartition des coûts proposées dans le PGMR et faire adopter une résolution par chacune des municipalités à cet effet (2004-2005)
- Réviser le système de répartition actuel des coûts entre les municipalités (2004-2005)
- Déterminer les modalités d'un nouvel encadrement organisationnel sur la gestion et la planification des matières résiduelles (2004-2005-2006)
- Analyser et prendre en charge les matières résiduelles d'origine ICI par le milieu municipal (2004-2005)
- Mettre à niveau et/ou procéder à l'ajustement des diverses ententes intermunicipales et contrats privés en lien avec le nouveau PGMR (2004-2006)
- Soutenir le projet d'agrandissement du LES de Marchand et compléter les études techniques à son nouvel aménagement (2004-2005)
- Créer un comité de vigilance pour le LES de Marchand (2004-2005)
- Élimination des déchets ultimes au LES de Marchand avec sécurisation à partir de 2004-2005 pour les municipalités membres de la RIDR
- Implanter un système de surveillance et de contrôle quant à la provenance et la destination des matières mises en valeur ou éliminées (2004-2008)
- Réaliser une étude technique et économique en vue d'optimiser la performance, sur le plan opérationnel, du centre de tri de Marchand (2004-2005)

- Adopter le schéma révisé aux besoins de planification spatiale du PGMR, si requis (2004-2008)
- Assurer la coordination du PGMR (2004-2008)

2005

- Proposer les nouvelles modalités d'un système de répartition des coûts entre les municipalités
- Analyser l'opportunité pour la MRC de déclarer compétence en gestion des matières résiduelles (2005-2006)
- Faire adopter un règlement intégrant la collecte des ICI par le milieu municipal (2005-2006)
- Étudier et faire adapter les modes de gestion, les équipements (ex. bacs) et la fréquence des différentes collectes en fonction du type de milieu (rural vs urbain) et d'habitation en prévision des nouvelles activités à instaurer (2005-2008)
- Conclure de nouvelles ententes (contrats) avec le secteur privé pour le volet système de collecte et transport (municipal et ICI) en prévision des nouvelles collectes à instaurer (2005-2008)
- Négocier et développer des ententes avec le secteur privé, communautaire ou autre intervenant afin de disposer des débris de construction, du textile, des encombrants, des RDD ou autres matières pouvant être mises en valeur (2005-2008)
- Consolider le réseau de services des RDD comprenant le dépôt permanent de RDD de Marchand (2005) et par l'ajout éventuel de dépôts décentralisés (2007-2008)
- Réaliser une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'une plate-forme de compostage localisée au site de Marchand pour 2007 (2005-2006)
- Créer un comité de vigilance pour le suivi du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Laurentides (2005-2008)
- Établir un programme de suivi avec indicateurs de performance afin de valider l'atteinte des objectifs gouvernementaux (2005-2008)

2006

- Intensifier les activités d'information et de sensibilisation en implantant un plan de communication auprès de la population en relation avec les différents services de gestion des matières résiduelles (2006)
- Étendre la collecte porte-à-porte des matières recyclables à l'ensemble des municipalités du territoire, traitement à Marchand sauf secteur sud à l'extérieur du territoire (selon scénario 2) et fournir un bac roulant de 360 litres aux nouveaux ménages (2006-2008)

- Harmoniser la collecte porte-à-porte des déchets ultimes à l'ensemble des municipalités du territoire en diminuant sa fréquence, élimination tous au LES de Marchand (selon scénario 1a) et fournir un bac roulant de 240 litres aux nouveaux ménages (2006-2008)

2007

- Mettre en place une collecte porte-à-porte des matières putrescibles pour les secteurs urbains situés le long de l'axe de la route 117 avec traitement à la plate-forme de compostage au site de Marchand (selon scénario 2) et fournir un bac roulant de type « compostainer » aux ménages participants seulement (2007-2008)
- Mettre en place un programme de compostage domestique et d'herbicyclage en milieu rural (2007-2008)
- Étendre un minimum de deux collectes annuelles des résidus encombrants à l'ensemble des municipalités du territoire (2007-2008)
- Fournir une collecte porte-à-porte des feuilles, branches et gazon au minimum de 2 fois/an en milieu urbanisé seulement (2007-2008)
- Réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'un complexe multi-fonctionnel de transbordement des matières dans la zone de Tremblant (2007)
- Réaliser une étude de faisabilité afin d'établir un système décentralisé de petits dépôts volontaires (ex. : éco-centres, déchetteries, etc.) (2007)
- Faire une étude de caractérisation des boues sanitaires sur le territoire en fonction des équipements de traitement existants et évaluer leur potentiel de valorisation (viser une élimination sécuritaire des boues si leur valorisation ne s'avère pas viable) (2007-2008)

2008

- Révision du PGMR tous les cinq ans (obligatoire-2008)

7.4 PROGRAMME DE SUIVI ET DE CONTRÔLE

Le programme de suivi et de contrôle des diverses interventions projetées dans le plan de gestion permettra à la MRC d'assurer, de valider et de suivre dans le temps l'atteinte des objectifs gouvernementaux. Ces mesures permettront d'évaluer l'efficacité du plan de gestion, de renforcer les points forts, d'améliorer les points faibles et d'apporter, le cas échéant, les corrections nécessaires. L'ensemble des diverses activités du programme de suivi ont un but ultime, soit de s'inscrire d'abord et avant tout dans un processus d'amélioration continue du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Laurentides.

Il est donc proposé par la MRC six (6) actions bien précises, en lien au 7^e objectif, en ce qui a trait au suivi et contrôle :

- Action 1 : Créer un comité de vigilance pour le LES de Marchand;*
- Action 2 : Créer un comité de vigilance pour le suivi du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Laurentides;*
- Action 3 : Planter un système de surveillance et de contrôle quant à la provenance et la destination des matières mises en valeur ou éliminées*
- Action 4 : Établir un programme de suivi avec indicateurs de performance afin de valider l'atteinte des objectifs gouvernementaux;*
- Action 5 : Adopter le schéma révisé aux besoins de planification spatiale du PGMR, si requis;*
- Action 6 : Assurer la coordination du PGMR et sa révision tous les cinq ans (obligatoire-2008).*

◇Création d'un comité de vigilance pour le LES

Dans un premier temps, en conformité avec le *Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles* et la demande concernant le projet d'agrandissement du LES de Marchand présentement en cours d'étude par le gouvernement, il est prévu de mettre sur pied un comité de vigilance. Ce comité permettra de s'assurer plus techniquement du bon déroulement du LES de Marchand, en respect avec les nouvelles normes applicables à l'exploitation d'un LET et, également, en lien avec les grandes orientations du PGMR.

◇Création d'un comité de vigilance pour le suivi du PGMR

Dans un deuxième temps, il est également prévu que la MRC s'engage à créer et à maintenir un comité de vigilance pour le suivi du plan de gestion. Il est proposé que ce comité soit composé de représentants de la MRC (ex. : personnels de soutien technique et/ou élus, etc.), des régies existantes (et/ou de la nouvelle structure de gestion) et de représentants du secteur d'activité industriel, commercial et institutionnel (ICI). Divers mandats pourraient lui être attribués, notamment en relation avec les actions 3 à 6 mentionnées ci-haut.

L'implantation d'un système de surveillance et de contrôle quant à la provenance et la destination des quantités de matières mises en valeur ou destinées à l'enfouissement, est essentielle afin de pouvoir réaliser ultérieurement un bon inventaire de masse représentant le plus fidèlement possible la réalité du terrain, et ce, par secteur d'activités (municipal vs ICI). Un tel système nécessitera une connaissance précise des quantités de résidus acheminés auprès des installations de traitement et d'élimination du territoire, dont certaines présentement sont difficiles à relever. Afin de pallier à cette difficulté en terme de données, il

est proposé d'établir un tableau de bord compilant toutes les matières acheminées auprès des équipements municipaux de traitement. La création de ce nouvel outil de gestion permettrait de fournir des données fiables par secteur et ce, de façon continue en vue d'établir ultérieurement un nouveau système de répartition des coûts basé sur le tonnage.

Par ailleurs, un programme de suivi serait également nécessaire afin d'élaborer des outils de gestion qui permettent d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place et, le cas échéant, d'y apporter les correctifs nécessaires. À ce titre, les calculs de performance sont à privilégier (référence section 5.4. chapitre 5). Les taux annuels de diversion et de récupération représentent des indices de rendement très utiles afin de valider l'atteinte des objectifs quantitatifs du gouvernement. En plus de fournir de l'information sur les performances des municipalités de la MRC, ces indices permettront d'année en année de vérifier l'évolution dans le temps des performances par filière (recyclables et putrescibles) mais également de pouvoir établir un élément de comparaison par rapport aux diverses activités de mises en valeur hors région.

Enfin, le comité devra analyser les modifications nécessaires à apporter, s'il y a lieu, dans le schéma d'aménagement révisé afin de l'adapter aux besoins de planification du PGMR à caractère spatial. D'autre part, sa tâche lui incombera de suivre les différents travaux, sous la supervision du coordonnateur régional, devant mener à la révision du plan de gestion des matières résiduelles, et ce, tous les cinq ans tel que stipulée à l'article 53.23, section VII de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c.Q-2)

En somme, ce comité de vigilance du PGMR évaluera les résultats du système de surveillance et de contrôle ainsi que du programme de suivi et émettra des recommandations à savoir, si les moyens qui ont été utilisés dans le plan de gestion 2004-2008 sont efficaces et s'ils permettent d'atteindre les objectifs gouvernementaux escomptés. Il en reviendra par la suite au conseil des maires de la MRC, suite au dépôt des recommandations du comité, de décider des changements qu'ils souhaitent apporter dans le cadre du plan de gestion des matières résiduelles de seconde génération.

CONCLUSION

Depuis janvier 2001, toutes les communautés métropolitaines et les municipalités régionales de comté du Québec sont tenues de réaliser un projet de plan de gestion des matières résiduelles sur leur territoire d'application. Le but ultime étant de faire réaliser une planification régionale par le milieu municipal en vue d'atteindre, d'ici 2008, les objectifs de mise en valeur fixés par le gouvernement du Québec. La MRC des Laurentides a donc produit son propre projet de plan de gestion qu'elle entend soumettre en consultation publique.

Sur le territoire de la MRC, il s'est généré aux alentours de 46 000 tonnes de matières résiduelles en 2001, tout secteur confondu. Près de 21 000 tonnes proviennent du secteur municipal, environ 13 000 tonnes du secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) ainsi que 12 000 tonnes du secteur construction et démolition (C&D). En ce qui concerne le rendement des divers programmes en place sur le territoire, le taux de récupération correspondait à 21% en 2001, ce qui est encore peu par rapport à l'objectif municipal de 60% en 2008 exigé de la part du gouvernement. De 3 292 tonnes récupérées en 2001, les municipalités devront accentuer leurs efforts et récupérer 10 391 tonnes d'ici 2008.

Afin d'améliorer sa performance et de s'assurer que toutes les municipalités du territoire collaborent harmonieusement à l'atteinte de cet objectif, la MRC des Laurentides propose par le biais de son plan de gestion, une importante réorganisation de la gestion actuelle des matières résiduelles sur le plan régional. Pour ce faire, la MRC entend mettre en place une série de mesures. À titre d'exemple, mentionnons quelques-unes des plus importantes :

- proposer un nouvel encadrement organisationnel et opérationnel;
- réviser le système de répartition des coûts imputables à chacun des systèmes;
- prendre en charge les matières résiduelles d'origine ICI par le milieu municipal;
- augmenter le rendement des activités courantes de mises en valeur des matières, notamment y en mettant en place un service de collecte porte-à-porte pour la valorisation des matières putrescibles dans les secteurs urbains, combiné à un service décentralisé en milieu rural (compostage domestique);
- renforcer le pôle de Marchand afin d'en créer un complexe multi-fonctionnel de gestion intégrée des matières résiduelles visant la récupération, la valorisation et l'élimination ;
- assurer un service municipal décentralisé par l'implantation d'un complexe multi-fonctionnel de transbordement des matières dans la zone de Tremblant ainsi que de petits dépôts volontaires dans les principales agglomérations;
- intensifier les activités d'information et de sensibilisation.

Le gouvernement propose d'atteindre les objectifs de mise en valeur d'ici 2008. Toutefois, la mise en œuvre de l'ensemble des composantes du système proposé dans le plan de gestion vise plutôt une concrétisation réaliste sur un horizon 2008-2010. Plusieurs de ces actions sont complexes et ambitieuses, alors que certaines requièrent des études de faisabilité afin de vérifier les conditions d'implantations, les impacts économiques, sociaux et environnementaux.

Finalement, les citoyens seront invités à commenter ce projet de PGMR au cours des prochaines consultations publiques qui se tiendront dans le courant de l'automne 2003. Le projet de plan de gestion devra être adopté par la MRC, après consultations publiques, pour être ensuite transmis aux autorités gouvernementales pour fin d'analyse de conformité. Ainsi, la version finale du plan de gestion devrait, théoriquement, entrer en vigueur dans le courant de l'année 2004.

En somme, jamais moment n'aura été aussi propice à une prise de conscience dans le dossier de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Laurentides et à l'importance des nouvelles mesures à apporter dans l'optique du développement durable; il s'agit là d'une belle initiative d'engagement vers une action interrégionale pour le bénéfice des générations futures.

LEXIQUE

3RV-E	Réduction à la source, réemploi, récupération, valorisation et élimination de ce qui reste.
Andain	Empilement des matières putrescibles en tas longs et étroits de forme triangulaire ou trapézoïdale.
Apport volontaire	Collecte selon laquelle le citoyen qui le désire apporte lui-même des résidus sélectionnés dans un lieu prédéterminé (parc à conteneurs, cloche de récupération, Ressourcerie, déchetterie, etc.)
Audit environnemental	Étude qui évalue un procédé de fabrication ou de transformation ou un organisme au regard des règlements et des bonnes pratiques visant à protéger l'environnement.
Biogaz	Gaz produit par la décomposition des résidus organiques dans un milieu privé d'oxygène.
Boues	Boues ou tous les autres résidus issus des stations municipales de traitement des eaux usées ou de l'eau potable, des fosses septiques ou des stations de traitement des boues de fosses septiques, incluant les résidus résultant du curage des égouts.
Boues de fosses septiques	Solides sédimentés dans les fosses septiques. Dans le présent document, étant donné que ces boues sont vidangées des fosses avec les écumes, le terme boues de fosses septiques englobe tout le contenu des fosses septiques.
Boues municipales	Dans le présent document, le terme boues municipales représentent les boues des usines ou des stations d'épuration des eaux usées.
Caractérisation	Description détaillée et quantifiée de chacun des éléments constituant les matières résiduelles.
Centre de tri ou de récupération	Lieu où s'effectue le tri, le conditionnement et la mise en marché des matières récupérées par la collecte sélective. Synonyme également de centre de récupération.
Citoyens	Ce terme comprend parfois les personnes physiques et morales d'une municipalité.
Collecte municipale	Collecte des résidus organisée sur une base régulière par chaque municipalité et effectuée par la municipalité ou par un entrepreneur privé. Le citoyen place ses résidus en bordure de rue, dans des sacs ou des contenants rigides, à un moment prédéterminé par la municipalité. Cette collecte dessert habituellement les résidences, les petits commerces et quelques institutions.
Collecte privée	Collecte des résidus organisée par l'entreprise privée dans des endroits où la collecte municipale ne dessert pas, généralement, les

commerces, les industries, les institutions et certains édifices à logements multiples. Habituellement, des contenants à chargement avant sont mis à la disposition des générateurs.

Collecte à trois voies

Collecte des matières résiduelles selon laquelle le citoyen place ses résidus dans trois contenants distincts, soit un pour les matières recyclables (matières sèches), un pour les matières compostables (matières humides) et un pour les déchets. Cette collecte est généralement utilisée par les résidences, certains commerces et industries et certaines institutions. Elle requiert un tri à la source par les générateurs.

Collecte sélective

Mode de récupération qui permet de cueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective procède par apport volontaire à un point de dépôt, (point de vente, cloche, conteneur, déchetterie ou Ressourcerie) ou de porte à porte.

Collecte sélective des matières compostables

Collecte sélective des résidus verts (feuilles, branches, herbe, résidus de jardin, etc.) et/ou des résidus alimentaires.

Collecte sélective des matières recyclables

Collecte sélective du papier, carton verre, métal et plastique.

Collecte spéciale

Collecte organisée de façon ponctuelle au cours de laquelle sont recueillis certains résidus, notamment les résidus encombrants, les feuilles et les branches et les résidus domestiques dangereux. Il peut s'agir d'un service de collecte de porte en porte offert par une municipalité ou d'une collecte par apport volontaire.

Comité de coordination sur la planification de la gestion des matières résiduelles ou PGMR

Comité formé de représentants de chacune des MRC et relevant d'une entente intermunicipale relative à la gestion des matières résiduelles dans le cadre de la réalisation des projets de plan de gestion des MRC

Compost

Résidus putrescibles décomposés par l'action de micro-organismes, en présence d'oxygène pour atteindre une stabilisation plus ou moins avancée. De couleur brun foncé, le compost a l'apparence et l'odeur d'un terreau.

Compostage

Méthode de traitement biochimique qui consiste à utiliser l'action de micro-organismes aérobies pour décomposer sous contrôle (aération, température, humidité) et de façon accélérée les matières putrescibles, en vue d'obtenir un amendement organique, biologiquement stable, hygiénique et riche en humus, qu'on appelle compost.

Consigne

Mode de récupération utilisant la perception d'une somme d'argent à l'achat d'un produit. Ce montant est remboursable en totalité lors de son retour pour en favoriser la récupération après consommation. Le programme des consignes est sous la responsabilité de Recuc-Québec

Contenant à déchets	<p>Selon l'article 106 du <i>Règlement sur les déchets solides</i> (Q-2, r.3.2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Poubelle fermée et étanche, de métal ou de plastique, muni de poignées et d'un couvercle et dont la capacité maximale est de 100 litres, lorsque l'enlèvement des résidus se fait manuellement; b) Sac non retournable de plastique dont l'épaisseur minimale moyenne est de 0,040 millimètres; c) Tout contenant non retournable qui ne laisse échapper aucun résidu.
Débris de construction et démolition	Sous-catégorie des matériaux secs.
Déchets	Matières résiduelles destinées à l'élimination.
Déchets solides	<p>Selon l'article 1 du <i>Règlement sur les déchets solides</i> (Q-2, r.3.2) les produits résiduaires solides à 20°C provenant d'activités industrielles, commerciales ou agricoles, les détritiques, les déchets biomédicaux visés à l'article 1 du <i>Règlement sur les déchets biomédicaux</i>, et traités par désinfection, les résidus d'incinération de déchets solides ou biomédicaux, les ordures ménagères, les gravats, les plâtras et les autres rebuts solides à 20°C, à l'exception de ceux indiqués aux alinéas 1 et 2 du paragraphe e) de l'article 1.</p>
Déchets ultimes	Déchets issus du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des résidus.
Déchetterie (ou éco-centre)	<p>Lieu d'apport, d'accueil et de tri de résidus et de matières secondaires. La déchetterie est aussi connue sous le nom de parc à conteneurs, de recyclerie ou d'éco-centre. Les usagers apportent volontairement des matières résiduelles encombrantes telles que du bois, du métal, de la terre, des appareils électroménagers, etc. Autant que possible, les matières apportées sont réorientées vers le réemploi, le recyclage et la valorisation.</p>
Dépôt de matériaux secs	Lieux de dépôt définitif ou d'élimination de matériaux secs et de matériaux d'excavation, tel que défini dans le <i>Règlement sur les déchets solides</i> (Q-2, r.3.2).
Dépôt en tranchées	Lieu de dépôt définitif des matières résiduelles pour les municipalités peu peuplées et éloignées des lieux d'enfouissement ou des incinérateurs.
Dépotoir	Tout lieu d'élimination où l'on déposait des matières résiduelles à ciel ouvert sur le sol au 10 mai 1978 et qui n'est pas conforme aux normes prévues aux sections IV, IX et X du <i>Règlement sur les déchets solides</i> .
Développement durable	Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux

leurs. Le développement durable permet d'assurer un juste équilibre entre trois éléments fondamentaux : le développement économique, la protection des écosystèmes et le développement social.

Élimination	Toute opération visant le dépôt ou rejet définitif de matières résiduelles dans l'environnement, notamment par mise en décharge, stockage ou incinération, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.
Encombrant	Appelé aussi « gros morceau » ou « monstre », il s'agit de matériaux secs d'origine domestique : les résidus encombrants comprennent notamment les meubles, les appareils électroménagers, les résidus de construction, de rénovation et de démolition d'origine résidentielle.
Enfouissement sanitaire	Mode d'élimination des déchets, décrit à la section IV du <i>Règlement sur les déchets solides</i> (Q-2, r.3.2), consistant à compacter et à recouvrir les résidus selon des techniques précises.
Filière	Groupe de matières résiduelles qui ont en commun la nature de la matière, le mode de collecte, de traitement ou d'élimination, ou les effets qu'ils produisent sur la santé ou l'environnement (ex. matières recyclables, matières putrescibles, ordures ménagères, RDD, etc.).
Filière de traitement	Succession d'opérations de gestion des résidus devant mener, via leur collecte et leur transport, au réemploi, au recyclage, à la valorisation ou à l'élimination de ceux-ci.
Herbicyclage	Mode de valorisation qui consiste à laisser le gazon sur place après la tonte de la pelouse.
ICI	Industrie, commerce et institution.
Lieu d'enfouissement sanitaire (LES)	Lieu de dépôt définitif où l'on décharge, compacte et recouvre les matières résiduelles dans des cellules aménagées et exploitées de sorte à réduire, le plus possible, et à contrôler la contamination par le lixiviat, les odeurs et les biogaz. Se référer à la définition d'un lieu d'enfouissement sanitaire du <i>Règlement sur les déchets solides</i> (Q-2, r. 3.2).
Lieu d'enfouissement technique (LET)	Tout lieu aménagé et exploité conformément aux dispositions de la section 2 - Les lieux d'enfouissement technique – du <i>projet de règlement sur les matières résiduelles</i> , publié dans la Gazette officielle du Québec n° 43, le 25 octobre 2000.
Lixiviat	Liquide ayant percolé (pénétré et circulé) au travers d'une masse de résidus en décomposition et ayant extrait, au passage, par lessivage, certains éléments contaminants. Synonyme : eaux de lixiviation.
Matériaux secs	Résidus broyés ou déchiquetés qui ne sont pas fermentescibles et qui ne contiennent pas de matières dangereuses, le bois tronçonné,

les gravats et plâtras, les pièces de béton et de maçonnerie et les morceaux e pavage.

Matière résiduelle	Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.
Matières compostables	Matières organiques biodégradables, soit notamment les résidus verts (feuilles, branches, herbe, résidus de jardin, etc.), les déchets de cuisine et le bois. Synonyme de matières putrescibles.
Matières putrescibles	Synonyme de matières compostables
Matières recyclables	Matières pouvant être mises en valeur par recyclage.
Matières résiduelles	Matières ou objets périmés, obsolètes, rebutés ou autrement rejetés, qui sont mis en valeur ou éliminés. Synonyme de résidus.
Matières secondaires	Résidu récupéré, conditionné ou non, qui peut être utilisé sans un ouvrage ou un procédé de fabrication.
Mise en valeur	Utilisation de produits issus de matières résiduelles.
Municipalités	Ce terme comprend les organisations municipales désignées; ville, cité, paroisse, village et sans désignation.
Ordures ménagères	Résidus d'origine résidentielle répondant à la définition de déchets solides du <i>Règlement sur les déchets solides</i> (Q-2, r.3.2). il s'agit de résidus produits par les activités quotidiennes des citoyens en secteur résidentiel. Les ordures ménagères sont habituellement recueillies par le biais d'une collecte municipale.
Poste de transbordement	Lieu où on achemine des résidus dans e but de les transférer du véhicule qui en fait la collecte à un véhicule qui doit les acheminer vers un lieu de traitement ou d'élimination.
Poste de transbordement	Lieu d'entreposage des matières résiduelles avec ou sans réduction de volume où l'on achemine ces résidus dans le but de les transférer du camion qui en fait la collecte dans un autre transporteur qui les achemine vers un lieu de traitement ou d'élimination.
Putrescible	Qui peut se décomposer sous l'action des bactéries.
Récupération	Méthode de traitement des matières résiduelles qui consiste à récupérer, par voie de collecte, de tri, d'entreposage ou de conditionnement, des matières rebutées en vue de leur valorisation.
Recyclage	Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière secondaire en remplacement d'une matière vierge.
Réduction à la source	Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la

	fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.
Réemploi	Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés. Synonyme : réutilisation.
Résidus	Synonyme de matières résiduelles.
Résidus de construction, de rénovation et de démolition (RCRD)	Synonyme de matériaux secs.
Résidus domestiques	Résidus d'origine résidentielle comprenant les ordures ménagères, les matières recyclables, les matières compostables, les résidus domestiques dangereux et les résidus encombrants. Comprennent également les résidus des établissements institutionnels, les résidus industriels et les résidus commerciaux qui sont assimilables aux résidus d'origine résidentielle et les déchets municipaux. Sont spécifiquement exclus : les résidus de construction, de rénovation et de démolition et les résidus industriels, commerciaux et institutionnels.
Résidus domestiques dangereux (RDD)	Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixiviable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous forme solide, liquide ou gazeuse.
Résidus encombrants	Appelés aussi « gros morceaux » ou « monstres », il s'agit de matériaux secs d'origine domestique; comprennent notamment les meubles, les appareils électroménagers, les résidus de construction, de rénovation et de démolition d'origine résidentielle.
Résidus industriels, commerciaux et institutionnels (IC&I)	Comprenant les résidus provenant des industries, des commerces et des institutions. Ces résidus font habituellement l'objet d'une collecte privée.
Résidus municipaux	Déchets solides générés par les opérations de nettoyage et d'entretien des lieux et des voies publiques; comprennent aussi les feuilles et les branches provenant des parcs et des bordures de rues. Ils sont habituellement compris dans la collecte des ordures ménagères.
Résidus organiques	Ensemble de tous les résidus de table et des résidus verts générés par les résidences et les ICI (incluant le secteur agroalimentaire); également utilisé dans le même sens : matière organique ou matière putrescible.
Résidus verts et de jardin	Résidu de nature végétale associé à l'entretien des terrains publics ou privés : herbe, feuilles, résidus de taille, résidus de jardinage, sapins de Noël, etc.
Ressourcerie	Centre communautaire de récupération, réparation, revalorisation et

revente de matières résiduelles de provenance domestique, industrielle, commerciale et institutionnelle. Cet endroit est destiné à accueillir de façon transitoire et sélective les résidus ménagers qui ne peuvent ou ne doivent pas être présentés aux collectes traditionnelles ou qui nécessitent un traitement particulier. On y retrouve habituellement des activités reliées à la réintégration sociale ainsi qu'à l'adaptation et la formation de la main-d'œuvre, tout en visant la création d'emplois viables. Au Québec, le mot « Ressourcerie » est une marque de commerce déposée.

Réutilisation	Forme de réemploi où l'objet est destiné à la même fin que son utilisation première (exemple : bouteilles consignées).
Secteur urbain	Zone bâtie comprenant une ville principale et, le cas échéant, la partie urbaine des municipalités environnantes. Pour être considéré comme urbaine, une zone ne doit pas comporter d'espace libre de plus d'un kilomètre.
Secteur semi-urbain	Un secteur semi-urbain est formé de parties urbaines et rurales qui peuvent comprendre des parties de municipalités. Il peut comprendre toutes les municipalités situées aux alentours du noyau urbanisé.
Secteur rural	Tout territoire situé en dehors des secteurs urbains et semi-urbains.
Siccité	État de ce qui est sec.
Site d'élimination des boues	Site où les boues de fosses septiques sont vouées à l'élimination avec aucune activité de valorisation.
Site de traitement des boues	Site où les boues de fosses septiques sont traitées en vue d'être valorisées sous forme de compost.
Taux de diversion	Pourcentage des matières récupérées pour des fins de mise en valeur par rapport aux matières résiduelles générées. Synonyme de taux de réduction.
Taux de récupération	Pourcentage des matières récupérées pour des fins de mise en valeur par rapport aux matières potentiellement disponibles.
Traitement	Tout procédé physique, thermique, chimique, biologique ou mécanique qui, appliqué à un résidu, vise à produire une matière secondaire ou un produit manufacturé, à réduire sa dangerosité ou à faciliter sa manipulation ou son transport, et à permettre sa réinsertion sécuritaire dans l'environnement.
Tri à la source	Séparation des différents types de matières au point du générateur (résidence commerce, institution, industrie) aux fins de mise en valeur ou d'élimination sécuritaire.
Valorisation	Toute opération visant par le réemploi, le recyclage, le compostage, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments

ou des produits utiles ou de l'énergie.

Valorisation énergétique

Utilisation de matières résiduelles comme combustible dans un procédé de fabrication ou dans un équipement destiné à produire de l'énergie.

Sources des définitions

- 1) Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008, ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, 1998, 60 pages.
- 2) Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles, ministère de l'Environnement du Québec, 2000, 66 pages.
- 3) Gestion des matières résiduelles au Québec : Bilan 1998, Recyc-Québec, 1999, 14 pages.
- 4) Service de la gestion des matières résiduelles : définition administrative interne, ministère de l'Environnement du Québec, 2001
- 5) Règlement sur les déchets solides, Éditeur officiel du Québec, 2000, 26 pages.
- 6) Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives concernant la gestion des matières résiduelles [projet de loi no 90] (1999, chapitre 75), Éditeur officiel du Québec, 1999, 25 pages.
- 7) Caractérisation des matières résiduelles au Québec, Consortium Chamard-CRIQ-Roche, 2000, 213 pages.
- 8) Plan directeur gestion des résidus – MRC de Roussillon, Rapport final, Chamard Savignac et ass., 1999
- 9) Orientations du ministère de l'Environnement 2000-2001, Ministère de l'Environnement, 2000
- 10) Glossaire de météorologie et de climatologie, Presses de l'Université Laval, 1974
- 11) Les pages vertes – Répertoire des récupérateurs, des recycleurs et des valorisateurs, Recyc-Québec, 2000, 164 pages.
- 12) Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Argenteuil, RIADM, juin 2003, 82 pages.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AOMGMR, *Commentaires sur le projet de loi 102* (Dépôt à la commission parlementaire), mai 2002, 6 pages.

AOMGMR, *Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles*, 2001, 141 pages.

BAPE, *Déchets d'hier, ressources de demain : Rapport de la commission sur la gestion des matières résiduelles au Québec*, Bibliothèque nationale du Québec, 1997, 497 pages.

Centre local de développement des Laurentides (CLD), *Cahier d'information socio-économique*, février 2002, 8 pages.

Centre local de développement des Laurentides (CLD), *Profil touristique - MRC des Laurentides*, édition 2001, 34 pages.

Chamard et Associés inc., *Plan de gestion de la MRC Memphrémagog : Rapport préliminaire*, 2002, 310 pages.

Chamard et Associés inc (par Louis Jean-Louis Chamard), *Les systèmes de tarification : L'application du principe utilisateur-payeur au domaine de la gestion des déchets* (partie 1 et 2), Vecteur environnement, volume 32, numéro 6, novembre 1999, page 28 et volume 33, numéro 2, mars 2000, page 34.

Chamard Savignac & Associés, *Plan de gestion des résidus – MRC de Rousillon*, janvier 1999.

Chamard-CRIQ-Roche, *Caractérisation des matières résiduelles au Québec*, décembre 2000, 212 pages.

Gouvernement du Québec, *Projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives*, décembre 2002, 11 pages.

Gouvernement du Québec, *Projet de loi n° 130, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives*, décembre 2002, 8 pages.

Gouvernement du Québec, *Règlement sur les déchets solides*, R.R.Q., 1981, chapitre Q-2, r. 14 (c. Q-2, r.3.2), Bibliothèque nationale du Québec, 2000, 30 pages.

Gouvernement du Québec, *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q., chapitre Q-2, Bibliothèque nationale du Québec, 2000, 146 pages.

Gouvernement du Québec, *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, Bibliothèque nationale du Québec, 2000, 6 pages.

Gouvernement du Québec, *Projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale de régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais*, décembre 2000, 324 pages.

Gouvernement du Québec, *Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles*, publié dans la Gazette officielle du Québec n° 43, le 25 octobre 2000, 66 pages.

Gouvernement du Québec, *Projet de loi n° 90, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives concernant la gestion des matières résiduelles*, décembre 1999, 25 pages.

GSI Environnement, *Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC Haut-Saint-François*, octobre 2001.

Institut de la statistique du Québec, *Recensement statistiques données de 2000, Région administrative des Laurentides* (Accessible sur le site Web : www.stat.gouv.qc.ca/).

Ministère de l'Environnement et de la faune du Québec, *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, Québec, 1998, 56 pages.

Municipalité régionale de comté des Laurentides, *Schéma d'aménagement révisé*, mai 2000, 223 pages.

Municipalité régionale de comté de la Rivière-du-Nord, *Projet de plan de gestion des matières résiduelles 2004-2008*, 2003, 218 pages.

Municipalité régionale de comté de Matawinie, *Projet de plan de gestion intégrée des matières résiduelles de la MRC*, mai 2003, 108 pages.

Norme internationale plastique inc., *Guide de gestion des matières résiduelles à l'intention des dirigeants de PME*, Éditions Ruffec, 2001, 209 pages.

Nova Envirocom, *Le compostage facilité : Guide sur le compostage domestique*, Bibliothèque nationale du Québec, 2002, 107 pages.

Recyc-Québec, *Tournée d'information sur les plans de gestion des matières résiduelles* (document guide), automne 2001.

Recyc-Québec, *Répertoire des récupérateurs, des recycleurs et des valorisateurs*, Québec, 2000, 163 pages.

Recyc-Québec, *Bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles au Québec : vers une collectivité outillée, informée... et organisée*, Bibliothèque nationale du Québec, 2002, 31 pages.

Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, *Plan de gestion des matières résiduelles de la Municipalité régionale de comté les Pays-d'en-Haut*, août 2003, 103 pages.

Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, *Plan de gestion des matières résiduelles MRC d'Argenteuil*, juin 2003, 82 pages.

Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (Service de gestion intégrée des résidus), *La collecte et le compostage des résidus organiques résidentiels*, Rapport présenté au Conseil de protection de l'environnement matawinien de la MRC de Matawinie, février 2000, 43 pages.

Réseau des Ressourceries du Québec, *L'arrimage municipalités et ressourceries dans le cadre des plans de gestion*, 168 pages.

Roche Ltée, *Évaluation des scénarios de gestion dans le cadre de l'élaboration des projets de plans de gestion des matières résiduelles des MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle – Rapport final* (étude économique), Ste-Foy, février 2003, 71 pages + Annexe.

SOLMERS Internationale, *Étude des alternatives à l'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Marchand – RIDR* (version finale), juin 2000, 99 pages.

SNC-LAVALIN, *Étude d'impact sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Marchand - RIDR*, Rapport principal, novembre 2001, 111 pages.

